



# Produire la mission OPTIMISATION DE LA REMUNERATION DU DIRIGEANT DE SOCIETE

## UNE JOURNEE POUR

- Faire un point général sur les principales questions "métier"
- Disposer d'une méthode d'analyse
- Définir le contenu de la mission « Rémunération Optimum »
- Disposer d'outils pour produire la mission
- Réaliser concrètement une mission au moyen d'un logiciel informatique

### Lieu :

PARIS : Tour Montparnasse

### Durée:

7 heures (09h-17h)

**1 jour :**

**30 MARS**

### Public :

Niveau 2 : Destinées aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance générale en matière de protection sociale et dont le rôle est de réaliser des études avec les outils Factorielles

## PROGRAMME

### **1. Les aspects métier**

- Analyse détaillée du retour sur investissement des cotisations versées
- Assurance maladie, prestations familiales
  - Indemnités journalières, accidents du travail et maladies professionnelles
  - Assurance invalidité, assurance décès
  - Assurance retraite

### **2. La méthode d'analyse pour conduire une optimisation de rémunération**

- Définir les contraintes de prestations
- Fixer les priorités parmi les objectifs du client

### **3. Le contenu de la mission**

- Le document édité par le logiciel
- Les différentes parties qui le composent et les commentaires à apporter

### **4. Réalisation d'une optimisation de rémunération**

Etudes de cas réalisées avec le logiciel

## **A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :**

- Maîtriser les paramètres et les outils nécessaires pour produire un diagnostic chiffré et argumenté
- Analyser concrètement la situation actuelle de votre client
- Proposer des solutions pour optimiser en simulant les différentes hypothèses envisagées

## FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

### THEME : PRODUIRE LA MISSION OPTIMISATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT

DATE :  30 Mars sur PARIS

PRIX : Prix public par participant : 526 € TTC

Prix consenti utilisateur des outils Factorielles : 431 € TTC

#### PARTICIPANT

CABINET : \_\_\_\_\_

Participant 1 : \_\_\_\_\_

Participant 2 : \_\_\_\_\_

Participant 3 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Réservé Factorielles CODE CLIENT :

#### FACTURATION (si différent)

CABINET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

#### PAIEMENT

Ci-joint un chèque de ..... € correspondant à une inscription pour ..... participant(s) à la session libellé à l'ordre de Factorielles.

**Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.**

Date

Signature

#### Formations validées

Par la **CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI**, ainsi que le **Conseil National des Barreaux**

(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

#### Conditions générales de vente

**Paiement** Nos factures sont payables comptant sans escompte.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.

**Remplacement** L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.

**Annulation** Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT**. Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.